

COMMENT AIDER VOS ENFANTS À APPRENDRE PENDANT LA FERMETURE DES ÉCOLES ET DES COLLÈGES ?

Pendant la période de fermeture des écoles et des établissements, chaque élève doit pouvoir continuer à apprendre et progresser dans ses apprentissages à son rythme et en fonction de ses besoins.

Les corps d'inspection de l'académie de Dijon vous conseillent pour vous aider à organiser et planifier le travail de vos enfants. Ils vous proposent des pistes de réflexion pour aider vos enfants à apprendre pendant cette période particulière et inédite en vous appuyant bien sûr sur les ressources et les programmes de travail transmis par les enseignants. Par souci de cohérence, les enseignants sont également destinataires des conseils qui sont donnés aux parents.

1 COMMENT PLANIFIER ET ORGANISER LE TRAVAIL JOURNALIER OU HEBDOMADAIRE DE VOS ENFANTS ET AVEC VOS ENFANTS ?

- ✓ établir une planification des activités sur la semaine en cohérence avec le programme de travail des enseignants et l'afficher si possible ;
- ✓ construire un emploi du temps journalier et souple en prévoyant 3 plages de travail dans des disciplines différentes et complémentaires en vous appuyant sur les propositions et les préconisations des professeurs ;
- ✓ veiller à ne pas prévoir des temps de travail trop longs (l'attention des enfants se relâche après une trentaine de minutes) ;
- ✓ gérer le temps d'exposition aux écrans (notamment passif) en privilégiant des alternances sur d'autres supports : livres, manuels scolaires, cahier, manipulation, expérimentation ;
- ✓ installer au sein de ce cadre des activités physiques, essentielles, des temps libres, des temps de lecture, des temps consacrés aux échanges à distance avec les camarades de vos enfants ;
- ✓ ne pas hésiter à revoir l'emploi du temps s'il est trop dense, peu équilibré ou trop léger : un temps d'activités scolaires moyen de deux à quatre heures par jour, à ajuster en fonction de l'âge des enfants, est raisonnable ;
- ✓ veiller à une production écrite autonome régulière même brève si le temps le permet :
 - ❖ impressions sur un texte que l'on découvre
 - ❖ résumé de ce que l'on a compris, de ce que l'on vient de faire
 - ❖ rédaction des leçons
 - ❖ des temps d'échanges quotidiens : temps d'échanges familiaux mais aussi entre amis à distance (garder du lien, coopérer, continuer à communiquer)
- ✓ conseiller des émissions télévisuelles labélisées « Nation apprenante » en lien avec les notions abordées ;
- ✓ installer un espace de travail calme et propice à la concentration.



L'ESSENTIEL :

- ⇒ Prévoir un cadre de travail souple et adapté, sans vouloir reproduire l'emploi du temps de vos enfants à l'école ou au collège ;
- ⇒ Suivre les conseils méthodologiques des professeurs sur la manière d'apprendre ;
- ⇒ Soutenir la motivation de vos enfants en aménageant un emploi du temps réaliste avec des temps de respiration.

2

COMMENT FAIRE TRAVAILLER UNE NOTION À VOS ENFANTS ?

- ✓ Quel que soit le support avec lequel vos enfants travaillent, il est important qu'ils comprennent les notions apprises ou à apprendre, de la manière la plus autonome possible.
- ✓ Si une notion à étudier est déjà proposée par un manuel, un site ou par les ressources transmises par les professeurs, il est déconseillé d'en faire un bilan immédiat. Comme à l'école ou au collège, vos enfants essaieront de formuler en autonomie ce qu'ils ont compris, à partir de l'étude des documents et des ressources proposées.
- ✓ Toutes les formes d'exercice trouveront un sens si vos enfants ont fait d'abord l'effort de comprendre ce qu'ils ont à apprendre (copier ou lire plusieurs fois une leçon qui n'a pas été vraiment comprise est très peu efficace). C'est lors de cette phase de compréhension que les échanges avec vous sont précieux : si vos enfants sont capables de vous poser des questions, de vous raconter ou expliquer ce qu'ils ont compris, ou pas, l'essentiel est atteint.
- ✓ Si plusieurs enfants sont au domicile, il est conseillé d'encourager les échanges pour stabiliser une notion (reformuler, se faire expliquer, expliquer). Ce principe de coopération est encouragé au sein des classes.



L'ESSENTIEL :

- ⇒ Faire reformuler les notions apprises par les enfants, de la manière la plus autonome possible.
- ⇒ Prévoir de courts moments dans l'emploi du temps où vos enfants vous rendent compte de ce qu'ils ont compris et appris (petit exposé oral ; petit schéma expliqué à la famille...).

3 COMMENT ÉLARGIR LES CONNAISSANCES DE VOS ENFANTS ?

En complément des enseignements, il peut être très intéressant, pour maintenir l'intérêt et l'envie de travailler de vos enfants, de leur proposer des activités pour élargir leurs connaissances :

- ✓ lectures diverses : romans, poésies, textes documentaires, BD, (conseil : des histoires lues par un adulte constituent des moments privilégiés) ;
- ✓ visionnage de documentaires ou de films :
 <https://www.lumni.fr/>
- ✓ écoute d'émissions radiophoniques ou de podcast ;
- ✓ visite virtuelle de musées : Le Louvre, musée d'Orsay, une sélection de musées en suivant le lien :
 [http://museosphere.paris.fr ...](http://museosphere.paris.fr...)
- ✓ une veille culturelle : sortir chez soi
 <http://artsculture.ac-dijon.fr/spip.php?article2026>



L'ESSENTIEL :



Se cultiver, élargir ses connaissances, imaginer, s'évader...

Les programmes labélisés « Nation apprenante » sont à privilégier.

4 DES CONSEILS SPÉCIFIQUES

✓ Les enfants scolarisés dans les écoles maternelles :

Côte d'Or :

 <http://maternelles21.ac-dijon.fr/spip.php?article194#194>

Nièvre :

 <http://maternelle58.ec.ac-dijon.fr/2020/03/24/la-continue-pedagogique-en-maternelle/>

Saône et Loire :

 <http://mat71.cir.ac-dijon.fr/continue-pedagogique-en-maternelle-covid-19/>

Yonne :

 <http://maternelle89.ac-dijon.fr/?Principes-generaux-et-conseils-aux-parents>

✓ Les enfants à besoins éducatifs particuliers :

 <http://dane.ac-dijon.fr/2020/03/24/des-ressources-pour-accompagner-les-ebep/>

✓ La mallette des parents

 <https://mallettedesparents.education.gouv.fr/>



À SAVOIR :

Les enseignants, les directeurs des écoles et les chefs d'établissements sont à la disposition des parents pour toutes questions liées à la manière d'accompagner les enfants.

Une plateforme téléphonique « assistance pédagogique » est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, au :

03 80 44 86 14